

domaines comme l'assurance-maladie, les garderies et autres programmes du genre. Je sais que les modifications pertinentes restent à négocier. Je suis cependant alarmé par les implications que présentent les dispositions relatives au pouvoir de dépenser.

Je ne suis pas le seul à éprouver ces inquiétudes dans la région de l'Atlantique. Je m'inquiète également du transfert éventuel de compétence aux provinces en matière de formation de la main-d'œuvre et de développement du marché du travail. Des régions pauvres autonomes pourraient devenir des ghettos de main-d'œuvre peu spécialisée, ce qui serait nuisible aux intérêts des Canadiens de l'Atlantique. Les implications pour les provinces les plus pauvres sont clairement énormes.

Je voudrais parler brièvement du Sénat triple E. Cette appellation à la mode a été presque hypnotique. Elle masque le fait qu'il y a très peu de substance sous la plupart des «E». L'entente de Charlottetown prévoit un nouveau Sénat qui sera aussi inégal qu'inefficace, car il sera fondamentalement non représentatif.

Je commencerai par parler de la procédure d'élection envisagée dans l'entente. Personne ici au Sénat n'ignore que les gouvernements provinciaux peuvent contrôler le processus électoral. Le Sénat, prévoit-on, deviendra une antichambre dominée par l'esprit de parti—une antichambre composée de différentes catégories de sénateurs plutôt qu'une chambre de second examen objectif.

Je me suis déclaré fermement en faveur d'un Sénat élu. Mais je m'inquiète du Sénat élu qu'on propose ici. Même si le Sénat a toujours eu un rôle régional, il faut se rappeler que les sénateurs devaient représenter leur région ou leur province, non le gouvernement de leur province. J'ai une mise en garde à faire à cet égard. Nous devons faire preuve de vigilance en faisant entrer dans le système parlementaire canadien des éléments empruntés au système de congrès ou confédéral. Nous devons y réfléchir très soigneusement.

Je suis tout aussi persuadé que les propositions de Charlottetown ne se traduiraient aucunement par un Sénat plus efficace. Tout d'abord, je rappelle à ceux qui souhaitent une réforme du Sénat pour le plaisir de faire une réforme que beaucoup conviennent que, dans sa forme actuelle, notre institution remplit des fonctions utiles et nécessaires en tant que chambre législative. Il y a aussi lieu de rappeler que, dans le passé, les sénateurs eux-mêmes ont essayé de procéder à une réforme utile de la Chambre haute. Malheureusement, le moment et les circonstances ne se sont jamais prêtés à cet exercice.

On nous dit maintenant que le Sénat devrait devenir le protecteur des minorités et des attentes régionales. Je suis tout à fait en faveur d'un rôle aussi légitime pour le Sénat. Toutefois, l'entente de Charlottetown ne confère pas ce rôle à la Chambre haute; en fait, d'aucuns pourraient faire valoir qu'elle menace les fonctions utiles remplies à l'heure actuelle par notre institution.

Les réformistes risquent d'être tentés de faire du meilleur l'ennemi du bien. Les Canadiens doivent savoir que l'entente proposée ne favorise guère l'efficacité d'un nouveau Sénat, non plus qu'elle ne favorise la notion d'équité. L'accord garantit la suprématie de la région centrale au sein de la Confédération canadienne. À mon avis, la nouvelle composition

[Le sénateur Graham.]

de la Chambre des communes qui est proposée l'entente de Charlottetown garantit la subordination perpétuelle de la région atlantique dans le processus de prise de décisions. Par conséquent, j'invite les citoyens de cette région à faire preuve de vigilance.

Comprenez-moi bien. Qui peut dire «non» à une demande en vue de la tenue d'un référendum? On ne me demande pas pour l'instant de discuter de l'entente de Charlottetown. On me demande de dire «oui» ou «non» à un processus visant à faire jouer aux Canadiens un rôle vital—en fait le rôle de décideurs ultimes—dans la modification de la Constitution. Je réponds «oui» à cette invitation. Et je répondrai «oui» encore le 26 octobre. Je vais le faire parce que l'unité nationale est un processus évolutif qu'il faut garder dans la bonne voie.

Je ne perçois pas cette démarche comme un exercice national au terme duquel il y aura des gagnants et des perdants. Si c'était le cas, la Nouvelle-Écosse serait au nombre des perdants, à part le fait que nous serions sortis du bourbier constitutionnel pour un bon moment. Nous voulons nous atteler à la tâche qui nous attend en tant que gouvernement, parce les temps sont difficiles et que les défis liés à la mondialisation sont énormes.

Je ne perçois pas non plus cette démarche comme un exercice national débouchant sur le renouvellement ou la désintégration. Je ne demande qu'une chose aux Canadiens: faites preuve de vigilance dans votre décision le 26 octobre, ainsi que de réflexion et de persévérance.

La question n'est pas simplement de savoir si vous aimez le Canada: Elle consiste aussi à savoir si nous sommes prêts à faire des efforts supplémentaires pour mener à bien une tâche inachevée. Le Canada est une nation en constante évolution. C'est un pays qui est le reflet d'une volonté permanente. Il faut se demander si nous sommes prêts à fournir cet effort supplémentaire pour notre pays et pour la paix constitutionnelle. Je pense que l'on répondra «oui» à cette question. Après tout, ce serait conforme à la tradition canadienne.

L'honorable John B. Stewart: Honorables sénateurs, les référendums en matière constitutionnelle, lorsqu'ils ont été utilisés, avaient pour objet d'empêcher le pouvoir exécutif et les assemblées législatives d'exercer un monopole sur les modifications constitutionnelles et de donner une certaine légitimité à ces modifications.

Le gouvernement nous demande d'approuver une question référendaire dont voici le texte:

Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992? Oui Non

Cette demande du gouvernement amène le Sénat à se poser trois questions. Est-ce le bon moment pour tenir un référendum sur la Constitution? Deuxièmement, est-il souhaitable de promouvoir l'ensemble de propositions constitutionnelles de l'entente de Charlottetown? Enfin, le libellé de la question référendaire est-il acceptable?

Le gouvernement répond par l'affirmative à toutes ces questions, et il invite le Sénat à faire de même. Il nous demande de répondre par l'affirmative non pas à une question, mais à trois.